



---

## BOUGE POUR PLIO PLUS

### VELO-RANDO-MOTO 2019

#### Règlement

- Les randonneurs seront équipés de chaussures de marche solides et adaptées à une rando en terrain accidenté
- Le port du casque est obligatoire pour les cyclistes et les motards
- Les motards devront être en possession d'un permis de conduire en cours de validité et d'une attestation d'assurance
- Chaque cycliste participant devra disposer d'un équipement en bon état de marche et de dispositifs de réparation d'éventuelle de crevaison. Les vélos à assistance électrique sont admis.
- Les participants s'engagent à avoir un comportement responsable et solidaire, notamment respectueux des consignes des accompagnateurs, les cyclistes et les motards devront respecter les règles de circultaion
- Il est recommandé de disposer d'un téléphone portable.
- Les participants doivent disposer d'une assurance Responsabilité Civile pour les dommages matériels et/ou corporels qu'ils pourraient accidentellement causer à des tiers ou entre eux lors de la manifestation. Le Rotary ne couvre pas les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Le participant est seul responsable à ses risques et périls et seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.
- Le ravitaillement solide et liquide est à la charge du participant: pour les randonneurs tiré du sac, pour les cyclistes et les motards un restaurant sera réservé pour le déjeuner

Crest, mars 2019